

lésée ; ou bien d'une législation fédérale restituant aux catholiques tous les droits garantis par la clause 22 de l'Acte du Manitoba.

D'ici là, même si l'on met de côté cette indéniable leçon de l'histoire et ce principe essentiellement vrai : qu'une question ne saurait être réglée tant que justice n'est pas rendue, d'ici là, au point de vue purement constitutionnel, subsistera toujours, sans prescription possible, d'un côté le devoir pour le gouvernement manitobain de rappeler sa loi vexatoire ; de l'autre, le droit d'intervention soit de la part du pouvoir fédéral, soit même de la part du pouvoir royal ; et comme corollaire de ce devoir et de ce droit, celui d'appel de la part des catholiques

Est-il besoin d'ajouter que les fils de l'Eglise et les Canadiens-français pris en masse, useront, malgré les plus tristes et les plus étonnantes défections, de tous les moyens légaux et constitutionnels de défense avant de consentir à laisser mener à l'apostasie religieuse et nationale les générations qui grandissent.

Or, nous n'hésitons pas à le dire, le système d'écoles élémentaires que l'on veut imposer aux enfants de nos frères du Manitoba, desséchera fatalement dans l'âme des jeunes générations la sève même des vertus, des qualités et des nobles aspirations qui font les nations catholiques et françaises.

Ce n'est pas une demi-heure de catéchisme et quelques pauvres leçons de français qui remédieront au mal !

A nos enfants comme à tous les autres enfants des différentes religions et des différentes races, il faut l'éducation qui leur est propre. Et cette éducation, pour aboutir à des résultats complets et durables, doit être dirigée de manière à donner, en même temps et sans relâche, au cœur, à l'esprit et à la volonté une formation bien définie, parfaitement caractérisée.

Cette vérité de premier ordre, ceux qui réfléchissent et ne sont pas aveuglés par l'ambition ou l'intérêt matériel, la connaissent et l'admettent. Voilà pourquoi dans notre œuvre de juste revendication, pour nous consoler de l'abandon de quelques frères, nous pouvons espérer l'appui de tous les citoyens à l'esprit large et au cœur généreux.

Et puis, dans cette lutte défensive qui va s'engager sans retard, on peut compter sur l'aide du clergé tout entier, sur la direction de l'épiscopat, et sur l'encouragement de notre père commun, le glorieux pontife Léon XIII.